

devenu tout puissant et « ploya sa raideur » jusqu'à lui demander un rendez-vous et lui faire des avances que Dubois comprit à demi mot. Il est vrai qu'il ne tint pas, en 1722, les engagements que celui-ci lui demande par cette même lettre et qu'il prit, en 1721, pour recueillir ce qu'il attendait de son ambassade d'Espagne.

Dans la même séance, M. RÉVÉREND DU MESNIL, de l'Académie de Mâcon et de la Société littéraire de Lyon, lit un *Essai de généalogie des premiers seigneurs de Bourbon-Lancy, d'après les cartulaires du temps*, travail qui a pour base les 5,200 chartes de Cluny, de Saint-Vincent de Mâcon, d'Autun et de Paray-le-Monial.

Dans la séance du même jour, de la section d'archéologie, présidée par M. Leblant, M. FLOUEST, de la Société des Antiquaires de France, et ancien président de la Société littéraire de Lyon, fait une communication sur le dieu gaulois au marteau. Cette divinité était très répandue en Gaule ; son culte était très populaire. Divers auteurs ont considéré le dieu au marteau comme le dieu du tonnerre, comme un Jupiter gaulois. Ses attributs sont un vase, une peau de loup et un maillet. M. Flouest fait circuler plusieurs photographies représentant des statuettes de ce dieu et prie les membres du Congrès de lui signaler les figurines de ce genre qu'ils découvriraient dans les musées publics ou dans les collections privées.

Dans la séance du 28 mai 1890, de la section des Sciences médicales, M. FERRAND, membre de la Société de pharmacie de Lyon, lit un travail sur la récupération des terrains des vieux cimetières par amendement de leur sol, en prévision de nouvelles sépultures.

Après avoir insisté sur les difficultés et les dépenses considérables qui s'imposent pour le choix et l'acquisition